

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de ce travail, durant lequel on s'est interrogé, à divers points de vue, sur les notions complémentaires de « culture nationale » et de « relations interculturelles » concernant la France et les États-Unis durant le deuxième quart du XIXe siècle, l'hypothèse qui a servi de fil conducteur à la recherche se trouve vérifiée : de 1830 à 1848, malgré l'existence d'échanges entre les deux pays et en dépit de fortes similitudes, c'est finalement de la dimension nationale que procèdent les idées et les comportements des contemporains. Entre une éventuelle communauté de vues transatlantique et la culture nationale, c'est cette dernière qui prime.

Au long des quatre « études de cas », consacrées successivement à deux comparaisons, portant sur l'abolitionnisme et le féminisme, et à deux études d'interaction, à savoir le fouriérisme aux États-Unis et la réforme pénitentiaire en France, on a pu voir se dessiner la part des spécificités nationales et de la dimension transnationale non seulement dans les mouvements « réformateurs » des deux pays mais aussi, bien souvent, dans l'historiographie qui s'y rapporte.

Bilan 1830-1848

Réalité de la relation transatlantique

Avant même de s'interroger sur la notion de « relation » transatlantique, revenons à ce constat initial : au même moment, en France et aux États-Unis, on observe l'existence de courants de pensée et de mouvements sociaux semblables. Qu'ils méritent pleinement ou non d'être appelés « mouvements » n'importe guère, en l'occurrence. Relevons surtout que, concernant leur désignation générale, plusieurs, et notamment ceux qu'on a analysés, répondent à des noms (quasiment) identiques, dès cette époque (l'abolitionnisme, par exemple) ou quelques décennies plus tard (c'est le cas du féminisme). Quelles que soient les spécificités nationales de leur contenu et leurs particularismes

internes, y compris lexicaux (il en est ainsi de l'opposition *immediatist versus gradualist*, qui n'apparaît pas en ces termes parmi les abolitionnistes français), ils sont désignés au moyen d'un vocabulaire en grande partie commun aux deux pays, et c'est ce qu'on voudrait commencer par souligner ici. Insistons aussi, à ce propos, sur l'ancrage des notions étudiées dans leur contexte historique : ce qui se pense et se dit abolitionniste, par exemple, est abolitionniste, quel que soit le jugement qu'on peut porter à ce sujet cent cinquante ou deux cents ans plus tard. Ainsi est-ce à bon droit que les contemporains se décrivent des deux côtés de l'Atlantique comme des abolitionnistes, alors que leur organisation, leurs motivations ou leurs buts spécifiques non seulement diffèrent suivant les pays, mais aussi ne correspondent pas toujours aux définitions actuelles du terme.

En tout état de cause, il est indéniable que seuls les Américains insistent sur la globalité des luttes et sur la complémentarité entre les diverses composantes d'un mouvement qu'ils désignaient déjà d'un nom unique : *Reform*. Rien d'étonnant, à cet égard, à ce que les historiens américains possèdent l'expression de « Réforme d'avant-guerre » (*Antebellum Reform*) pour rendre compte des phénomènes intervenus dans leur pays lors du premier XIXe siècle, puisque les contemporains avaient déjà forgé le terme. En revanche, leurs homologues français, quelle que soit le type d'histoire qu'ils pratiquent, continuent d'utiliser divers champs conceptuels et linguistiques, à la suite des hommes de la monarchie de Juillet qui ne se désignaient pas eux-mêmes, ni ne désignaient l'esprit réformateur de leur époque, sous un vocable unique. Rien d'étonnant, non plus, à la disparité des définitions qui s'observe entre l'usage français et l'usage américain : selon la vision du monde qui domine alors en fonction du pays dans lequel on se trouve, être abolitionniste, par exemple, c'est soit combattre un péché en se fondant sur la Bible et la Déclaration d'Indépendance pour exiger une émancipation immédiate susceptible d'assurer le salut individuel et national, soit exiger que cesse un crime contre l'humanité pour des motifs d'ordre général. On conçoit que la définition soit difficile à unifier à l'échelle transnationale ; on comprend, également, qu'il n'existe aucune raison de privilégier une forme d'abolitionnisme au motif qu'elle serait plus conforme qu'une autre à une éventuelle définition absolue, à une hypothétique essence de cette idéologie : autrement dit, malgré leurs différences, Schœlcher est abolitionniste autant et aussi bien que Garrison.

En effet, en plus d'une terminologie identique ou semblable, on observe dans les deux pays des actions analogues, on trouve des individus et des groupes qui partagent des buts communs, par exemple la libération des esclaves. En cela, la dimension transatlantique, au vu du constat de similitude, entre les mots et les courants de pensée de part et d'autre de l'Océan, s'impose comme une évidence, même si l'on devine déjà des écarts ou des dissensions entre les pays.

Par ailleurs, en plus du vocabulaire, des communications relient les protagonistes. Elles sont assurément modestes et elles prennent place entre des groupes humains très minoritaires. Elles existent bien, néanmoins, qu'elles soient personnelles (notamment dans le cas du fouriérisme, par le truchement de Brisbane) ou s'établissent via les écrits qui circulent. Les lectures communes ne sont en effet pas rares, y compris dans le cas limite du féminisme : même si dans ce domaine les relations transatlantiques antérieures à 1848 s'articulent en majorité voire en totalité autour de l'axe anglo-américain, on ne peut conclure à l'absence totale de connaissance indirecte entre les féministes des États-Unis et leurs homologues françaises. Tout concourt à rappeler l'existence des communications entre les deux pays : des références explicites (les Américains se réjouissent immédiatement de la révolution de Février, les abolitionnistes fêtant à Boston les mesures d'émancipation, les associationnistes célèbrant l'avènement de la république fraternelle à New York, les féministes s'inspirant de tous ces événements quelques mois plus tard, lors de la réunion fondatrice de Seneca Falls), d'incontestables influences (les débats concernant la réforme pénitentiaire alors mise en œuvre aux États-Unis occupent de nombreuses séances dans les Chambres françaises, débouchant sur la promulgation de décrets de portée réduite et la rédaction de projets de loi de grande ampleur), dans certains cas des désirs de coopération explicitement formulés (le message collectif adressé en 1844 par les associationnistes aux membres de l'école sociétaire le montre assez, avant que le mouvement féministe ne prenne dans une certaine mesure le relais à partir de la décennie suivante).

On peut même dire qu'entre 1830 et 1848 les Américains et les Français se connaissent toujours plus. On ne saurait cependant en conclure qu'ils se rapprochent nécessairement, encore moins qu'ils agissent de concert ou « fusionnent » en une communauté transatlantique. Au contraire, le renforcement des échanges franco-américains met au jour des différences, voire

des incompatibilités entre les deux pays ; il contribue à dessiner ou développer une dimension nationale qui, en fin de compte, se révèle cruciale et même prééminente dans de nombreux domaines.

Prépondérance de la dimension nationale

Commençons ici par souligner l'apparente relativité, à strictement parler, de l'adjectif « national » pour les États-Unis, alors qu'on a centré l'étude sur le Nord du pays et qu'on se trouve à un moment de l'histoire où les dissensions entre Nord et Sud s'aggravent, jusqu'à mener à la guerre de Sécession. Ce choix s'appuie néanmoins sur plusieurs justifications, qui affaiblissent la possible objection : l'accent mis sur la « Réforme », à la suite des contemporains et des historiens, invite à donner la prépondérance au Nord, qui tend à constituer le modèle dominant dans le pays. De plus, le caractère « national » français, même en l'absence de ligne de partage aussi nette que celle qui divise les États-Unis, renvoie lui aussi à une réalité géographiquement limitée, en l'occurrence Paris et ses faubourgs, à tout le moins les zones urbaines industrialisées, peu nombreuses à l'époque.

On peut le regretter, il faut toutefois en prendre acte ; répétons-le, le poids relatif des discours et des actions, ajouté aux nécessités de l'approche d'ensemble et de la comparaison entre deux termes qu'il convient d'unifier, invite à employer la synecdoque, en l'occurrence à définir le tout de la « culture nationale » par la partie qui en est la plus représentative. Non que les détails, parmi lesquels les particularités régionales, soient sans importance et puissent être impunément ignorés ; la plupart se trouvent cependant intégrés dans une dimension plus globale.

Des motifs nationaux

Cette précision apportée, notons que, durant le deuxième quart du XIXe siècle, on observe, en France comme aux États-Unis, l'existence de « motifs » nationaux, quel que soit le sens que l'on confère à ce mot.

Le terme de « motifs » est tout d'abord à entendre au sens de manifestations extérieures : tous les mouvements observés, et sans doute cela s'applique-t-il à d'autres encore, voire à la totalité — le mouvement ouvrier constitue un excellent indice de la validité de l'extrapolation — s'organisent de

manière différente selon le pays concerné. Au schéma général américain fondé, comme c'est typique pour l'abolitionnisme, sur l'association, la décentralisation, la propagande massive et la mobilisation populaire, fait pendant un modèle français, dont Paris constitue le pôle, à la base en général plus réduite, voire passablement élitiste, à tout le moins avec des effectifs réduits, comme c'est le cas pour le féminisme.

On peut aussi donner à « motifs » le sens de « raisons et motivations » : ce qui motive l'action des réformateurs, au-delà de leurs objectifs parfois communs, diffère très sensiblement suivant le pays. Quelle que soit le composant de la « Réforme » concerné, aux États-Unis les fondements des idéologies qui naissent et se développent avant la guerre de Sécession procèdent globalement du double domaine religieux et politique ; ce sont des bases solides, voire intransigeantes, qui étaient la pensée et les réalisations. En France, on se trouve face à un ensemble argumentaire moins défini, ou plus flou, peut-être plus faiblement « pensé » : il existe un certain nombre de valeurs consensuelles qui, quelle que soit leur importance intrinsèque, restent peu théorisées. Elles relèvent de certitudes *a priori*, parmi lesquelles l'égalité entre humains est sans doute la plus remarquable — notion que les abolitionnistes, par exemple, n'arrivent pas à fonder en raison, ne pouvant que répéter la nécessité de l'abolition au motif d'une commune humanité des races et d'une nécessaire fraternité entre elles ; notion, également, qui ne sera interrogée qu'en mars 1848 par les féministes, à la suite des décrets instaurant le suffrage universel pour tous les « hommes virils ».

Cette situation de relative faiblesse théorique peut tendre à affaiblir le contenu programmatique des mouvements de réforme, sans que les résultats concrets, à terme, en soient nécessairement affectés. Ainsi l'abolition de l'esclavage est-elle obtenue en France avant d'être déclarée aux États-Unis ; citons encore la rapidité de l'émancipation « objective » des Françaises au XIXe siècle qui contraste avec la fragilité de la doctrine féministe à la même époque — et avec la virulence et la solidité de l'argumentation anglaise ou américaine à ce sujet, qui, si structurée qu'elle soit, obtient finalement des résultats équivalents.

Une commune aspiration à l'universel

Quelles que soient les spécificités qui les séparent, les deux aires nationales partagent en tout état de cause une commune aspiration à libérer

l'humanité et à guider le Monde, et ce à partir de leur propre sol. Mais là encore, l'application est différente : aux États-Unis, il s'agit principalement, dans la lignée des Pères fondateurs à qui l'on doit l'Indépendance et plus généralement une Révolution réussie, de prolonger l'œuvre politique, de portée universelle, et de préparer le Monde au millénium à venir, au règne terrestre du Messie. Les abolitionnistes et les fouriéristes se révèlent particulièrement représentatifs de cette perspective politique et religieuse, de cette vision des choses applicable au présent et à l'avenir.

En France au contraire, il s'agit plutôt d'éclairer le Monde par des réformes de portée universelle, à visées « humanitaires » et de type global ; surtout, remarquons-le ici encore, cette dimension ne se trouve pas nécessairement explicitée. On tient pour évident et on affirme que ce qui est bon pour les Français est bon pour les autres hommes — alors même que les réformes étrangères sont plus ou moins ouvertement soupçonnées de n'être applicables que dans le pays où elles ont été conçues.

Assiste-t-on ici au choc de deux universalismes ? Tout se passe en effet comme si les Français mettaient leur ethnocentrisme au service de l'universel et saisissaient la moindre occasion d'œuvrer à l'extension de la « civilisation » (telle qu'eux-mêmes la croient potentiellement commune à l'humanité et donc généralisable à toute la surface du globe), alors que leurs homologues des États-Unis procéderait de manière sensiblement différente. Pour les Américains en effet, il s'agit d'abord de conférer à toute manifestation réformatrice une indispensable homogénéité interne, nationale (c'est dans cette perspective qu'on essaie de faire passer le fouriérisme dans un gabarit américain pré-défini, par exemple), puis d'en étendre les bienfaits au Monde entier ainsi uniformisé, voire normalisé, selon le modèle américain (c'est bien l'associationnisme tel qu'eux-mêmes le conçoivent que Brisbane et les siens comptent diffuser, y compris, dans leur esprit, avec l'aide des sociétaires parisiens).

Dans les deux cas, il s'agit d'étendre ses propres références et ses propres aspirations au-delà de ses frontières. Ces « modèles nationaux », qui tous deux restent du domaine du souhait, présentent certes des points communs l'un avec l'autre : absence de l'esclavage, statut important pour les femmes, organisation du travail, modernité du système des pénalités. Cependant, d'irréductibles spécificités demeurent : c'est une chose que de préparer le règne terrestre du Christ et la généralisation du système républicain, aux États-Unis, c'en est une

autre, en France, que de vouloir émanciper en bloc l'humanité tout entière à son propre bénéfice. C'est en outre une chose que de vouloir uniformiser le Monde selon une référence explicitement nationale, l'américaine, c'en est une autre que de vouloir étendre à toutes les populations du globe, qui toutes procèdent d'une commune humanité, un modèle que, lorsqu'on est un Français dans les années 1830 ou 1840, on croit (sincèrement) universel. « Choc des civilisations », sans doute pas, dans la mesure où les réformateurs des deux pays s'accordent globalement sur le type de société qu'ils souhaitent mettre en place ; « choc de nationalismes visant à un universel spécifique », on peut le penser.

Réforme, utopie et démocratie humanitaire

Au terme de cette recherche, tout permet de conclure, pour ce qui concerne les États-Unis, à la pertinence du terme de « Réforme » (*Reform*), auquel on a eu recours pour fonder la présente étude. En France, où se manifestent des courants de pensée et des mouvements sociaux semblables, sous des vocables qui terme à terme peuvent se révéler quasiment identiques dans la désignation (c'est le cas de « abolitionnisme » et « *abolitionism* ») ou revêtir une connotation analogue (comme le suggère le refus commun de l'appellation « fouriériste »), il existe bien un courant « réformateur » — les contemporains ne refusent pas l'adjectif, ils le préfèrent d'ailleurs à « philanthropique ». Toutefois, le terme même de « Réforme » ne saurait rendre compte, pour la France, d'une réalité sous-tendue par des éléments d'une autre nature. Aux États-Unis, ce sont la politique et la religion qui priment, ne laissant pratiquement pas de place à la dimension socio-économique ; le phénomène, tout en étant le fait d'individus voulant sauver le Monde entier, revêt un caractère très national et les préoccupations millénaristes n'en sont jamais totalement absentes. Le terme « Réforme » qualifie donc parfaitement le phénomène américain, en langue anglaise comme en langue française, et ce d'autant qu'il impose un parallèle avec le terme « *Reformation* » (c'est-à-dire la Réforme, au sens religieux du terme).

En France à la même époque, on observe une situation plus diffuse, protéiforme et que les contemporains ne songent guère à unifier. Par conséquent, le fait que chacun, à l'époque et encore maintenant, y trouve son compte et donne à la monarchie de Juillet et aux phénomènes idéologiques qui la

caractérisent un nom différent, selon son propre angle d'approche, ne surprend aucunement. Bien qu'il puisse paraître périlleux de se hasarder à ajouter un nouveau terme à une liste déjà longue, on souhaite néanmoins proposer quelques réflexions à ce sujet. En premier lieu, il est indéniable que le terme de « réforme » ne conviendrait qu'imparfaitement : il se trouve déjà investi d'une signification bien particulière, dans le cas américain ; or, les deux situations nationales étant différentes, il ne serait pas pertinent de les qualifier de la même manière — cela ne permettrait pas de rendre justice à la spécificité française. Faut-il renoncer pour autant à l'adjectif « réformateur », puisque la volonté de changer les choses s'observe effectivement en France, comme aux États-Unis ? « Utopie » ou « utopique » peuvent-ils prendre en charge cette dimension ? Suspendons cette question le temps de souligner l'existence de semblables visées universelles dans les deux pays, mais à partir de fondements plus divers et plus larges dans le cas français ; cette caractéristique invite à ne pas négliger la notion d'« humanité », puisque tel semble bien être l'horizon des contemporains, ni d'ailleurs celle de « démocratie », malgré un sens instable depuis la Révolution, et qui évolue encore entre les années 1830 et la fin du XXe siècle. Difficile en tout cas, pour ne pas dire impossible, de subsumer l'ensemble des composantes sous un terme unique. En fin de compte, l'expression « utopie et démocratie humanitaire » ne manque pas de justesse — à deux réserves près : d'abord, elle ne comprend pas de terme de la famille de « réforme », ce qui est dommage au point de vue tant national (car cette dimension n'est pas nécessairement très visible dans « utopie », dans l'acception commune qu'on a maintenant de ce vocable, à la suite des contemporains qui l'entendaient déjà en mauvaise part) qu'international (cette absence ne permettant pas de souligner le parallèle avec les États-Unis au même moment) ; ensuite, elle paraît trop longue pour pouvoir espérer désigner durablement les phénomènes caractéristiques d'une période donnée (dans sa simplicité et sa brièveté, « *Antebellum Reform* » atteste un remarquable sens de la formule).

On se trouve ici confronté à un problème que ne peut contribuer à résoudre le caractère d'« évidence » imprégnant la société française — caractère que laissaient déjà soupçonner les contemporains de la monarchie de Juillet, tels les abolitionnistes ou les féministes, au sujet desquels la comparaison a permis d'identifier des différences avec le modèle américain. Les Français vivent en effet sur leurs certitudes *a priori* et ils peinent à les justifier ou même à les identifier

et les nommer. On retrouve ici une manifestation du « génie national » invoqué par les réformateurs pénitentiaires : la France est différente (quoiqu'étant universelle) parce qu'elle est la France, point n'est besoin de révéler l'évidence au moyen de mots qui ne pourraient que l'affadir. Elle existe depuis des siècles et cette évidence d'être peut suffire à l'identité nationale. En même temps ou parfois « face » à cette tendance, les États-Unis de l'époque jacksonienne se voient contraints, ne serait-ce que parce qu'ils sont une nation nouvelle qui doit asseoir ses bases et construire son identité collective, de théoriser leurs valeurs et leurs objectifs, partant de créer le vocabulaire de leur existence nationale, et en premier lieu celui du bouillonnement social en train d'agiter leur société.

La présente thèse s'ouvrait sur le constat de la « tranquille certitude » avec laquelle les Américains nomment les courants de pensée et les mouvements sociaux qui se manifestent sur leur territoire durant les années 1815-1860. Au risque de spéculer à outrance et de succomber à une certaine facilité, on voudrait suggérer que cette « tranquille certitude » relève de l'ordre des mots pour les Américains, de l'essence des êtres pour les Français, et ouvrir quelques pistes pour étayer cette suggestion quelque peu hasardeuse.

Perspectives

Il reste donc à se demander si les conclusions ci-dessus, tirées de recherches portant sur la période 1830-1848, permettent d'ouvrir des pistes concernant d'une part d'éventuelles tendances valables sur la longue durée, voire d'actualité, d'autre part des aires plus larges que les deux pays sur lesquels est centrée la présente étude.

Le temps

Certains chercheurs semblent étudier l'histoire avec pour principal ou unique objectif, avoué ou non, de penser leur propre époque, au risque de déformer le passé pour servir des combats présents — on a notamment rencontré ce cas de figure dans la partie consacrée au féminisme. Telle n'est pas la perspective dans laquelle on voudrait ici proposer d'élargir le sujet qu'on vient d'étudier ; il semble toutefois que les années 1830 et 1840 fournissent un point

de référence précieux pour éclairer et peut-être tenter de comprendre certains phénomènes de longue durée, voire actuels.

En effet, on remarque que des analogies se dessinent, des traits perdurent, qui permettent de se demander si certains termes des actuelles relations franco-américaines n'étaient pas fixés, esquissés du moins, dès avant 1850. On a, par exemple, cherché à démontrer la validité de l'hypothèse selon laquelle les succès de l'associationnisme américain provenaient des éléments de la doctrine originelle — celle qui se fonde sur les écrits de Fourier — dûment américanisés, alors que les composantes transférées ou transposées à la société de réception sans adaptation profonde avaient desservi la cause associationniste et contribué à sa disparition. Ce qu'on observe dans les années 1840 au sujet d'un système de pensée donné se retrouve un siècle et demi plus tard dans des domaines complètement différents. Il n'est que d'examiner à quelles conditions, en règle générale, un film français rencontre un succès populaire aux États-Unis : le sous-titrage lui assure une diffusion dans des milieux restreints, un éventuel doublage en anglais ne drainerait sans doute guère plus de spectateurs... mais le fait qu'il y ait *remake*, c'est-à-dire que le film soit tourné à nouveau, dans son intégralité, avec des acteurs américains, dans des studios américains, voire avec des modifications dans l'intrigue relatives à des scènes dont l'original est censé ne pas convenir au public américain, peut ouvrir à cette production — qui n'a alors plus grand-chose de français — le chemin du box-office. En somme, de même que les associationnistes devaient naturaliser intégralement la doctrine de Fourier pour espérer l'implanter aux États-Unis, ce à quoi, en raison de circonstances internes et externes, ils ne sont parvenus qu'imparfaitement, de même les Américains d'aujourd'hui ont tendance à refuser les importations brutes, à n'accepter que ce qu'ils peuvent faire leur, par absorption — ce qui nécessite une certaine compatibilité fondamentale —, ou par appropriation — y compris en modifiant l'original au point de le rendre difficilement reconnaissable.

Les transferts des États-Unis vers la France fournissent une autre illustration de la persistance de certains traits comportementaux. On s'est, par exemple, employé ici à démonter la logique des débats concernant la réforme pénitentiaire en France : dans les années 1830 et 1840, ce n'est qu'à partir de la conviction intime que les contemporains ont *a priori* — pour ou contre le système de la cellule — que naissent et se développent les polémiques sur le système

pénitentiaire, selon un schéma à peu près immuable. Ce schéma peut se résumer ainsi : accord sur la nécessité d'une réforme — mais non sur le sens de celle-ci—, raisonnements de type scientifique à partir de l'expérimentation américaine, les mêmes données étant utilisées par les deux camps pour démontrer deux positions opposées, échange d'idées dans un souci d'objectivité et d'opinions relativement argumentées, et en fin de compte débats spéculatifs sur les qualités abstraites des différents pays impliqués, appel au « génie national » français et rejet d'une réforme américaine qui se traduit soit par l'opposition pure et simple à l'emprisonnement cellulaire, soit par la recherche de voies « à la française » pour mettre en œuvre un système qui, affirment ses promoteurs, est devenu acceptable pour la France puisqu'il n'est désormais plus américain. Les grands débats socio-économiques qui ont marqué l'Hexagone ces dernières décennies, qu'ils concernent la fonction publique et les privatisations, le régime des retraites et la Sécurité sociale ou le système éducatif, empruntent souvent les mêmes voies que les discussions suscitées par la réforme pénitentiaire sous la monarchie de Juillet. Cependant, à cause, entre autres, de la nécessaire dimension européenne de certains sujets, les États-Unis ne représentent pas nécessairement l'unique référence par rapport à laquelle se définissent les protagonistes français, ce qui constitue une invitation supplémentaire à étendre les perspectives de la présente thèse non seulement dans le temps, mais aussi dans l'espace.

Les « génies nationaux » face à la différence

Avant de s'intéresser à la dimension spatiale, précisons que dans les tendances récurrentes dont on vient de donner un exemple concernant les « transferts culturels » de France vers les États-Unis et inversement, on peut voir des symptômes de l'opposition entre différentialisme et universalisme, idée qui a guidé une partie de la présente recherche. En effet, un système différentialiste, tel celui des États-Unis, pays à ce point de vue fort homogène, caractérisé par la certitude *a priori* d'une humanité composée d'individus et de groupes essentiellement différents, engendre des angoisses identitaires : « Convaincu d'être seul et mal défini, chacun s'efforce de ressembler le plus possible à

autrui¹ », toute différence concrète entraînant une réaction de peur et devant être réduite pour être acceptée. Cette « hétérophobie fondamentale² » d'une société différentialiste comme l'est la société américaine, en 1840 comme en 2000, engendre une anxiété caractéristique, qui n'avait pas échappé à Tocqueville, déjà, et elle éclaire ce besoin d'éliminer toute différence culturelle objective. Autrement dit, le doute essentiel qui règne aux États-Unis requiert l'existence d'une société uniforme, dans ce cas rassurante ; il demande la « normalisation » (réécriture du fouriérisme, *remake* des films, qui gomme tout trait non-américain) ou la disparition de ce qui n'est pas immédiatement semblable à soi (comme le suggère le fait que le fouriérisme n'ait pas réussi à s'implanter durablement), à l'échelle individuelle mais aussi collective.

À l'inverse, parmi la population du Bassin parisien, tend à régner la certitude métaphysique *a priori* d'une humanité commune et universelle ; les éléments de cette population sont donc en majorité sujets à une angoisse née de la crainte, inverse, d'être atomisés dans un ensemble essentiellement uniforme. De là, deux tendances chez les individus et parmi les groupes : d'un côté, affirmer par tous les moyens possibles son individualité, son originalité ; de l'autre, lutter contre une tendance à la faible autodéfinition collective, périlleuse pour l'existence même de la nation (si tous les peuples sont équivalents, alors ce qui est étranger est aussi souhaitable que ce qui est français). Le « génie » national, dont se réclamaient les réformateurs du système pénitentiaire sous la monarchie de Juillet et qu'invoquait encore, un siècle et demi plus tard, le président du Haut Conseil à l'intégration³, consisterait alors en l'action stimulante de périphéries particularistes sur une capitale égalitaire sujette à des angoisses inverses de celles qui touchent dans son ensemble l'homogène population américaine et contre lesquelles cette dernière ne connaît d'autres antidotes qu'un fort protectionnisme face à la différence... différence qui peut être acceptée en France à certaines conditions, qu'on peut résumer ainsi : une greffe est susceptible de prendre si elle parvient à se donner pour une originalité nationale.

¹ Emmanuel Todd, *Le Destin des immigrés, assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Seuil, l'histoire immédiate, 1994, p. 205.

² *Ibid.*, p. 206.

³ Marceau Long, préface à Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration, 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, pp. 16-17.

L'espace

Anglophonie

Tout au long de cette étude, et même si l'aire britannique n'a pas été traitée en tant que telle, la Grande-Bretagne a constitué ce qu'en introduction on avait appelé un « troisième référent ». De fait, ce pays remplit bien souvent une fonction d'intermédiaire dans les relations culturelles entre la France et les États-Unis : pour des raisons géographiques et techniques d'abord, par le biais de sa flotte, de sa presse ou de son service de courrier, mais aussi au point de vue intellectuel. Il est clair que l'abolitionnisme anglais à partir de l'*Emancipation Bill* de 1833 occupe une place décisive dans la lutte antiesclavagiste internationale ; de même, la féministe britannique Anna Knight ou le fouriériste Hugh Doherty jouent un rôle important dans les relations franco-américaines de l'époque ; dans le domaine pénitentiaire, les enquêteurs Russel et Crawford jouissent quant à eux d'une renommée similaire à celle de leurs homologues Demetz et Blouet. Tout cela sans même compter les liens bilatéraux entre les Anglais et les Américains d'une part, les Français d'autre part, relations personnelles dans le cas du conférencier anglais Thompson invité en tournée par les abolitionnistes américains en 1835 ou dans celui des Françaises Désirée Véret ou Flora Tristan ayant toutes deux séjourné à Londres, pour ne citer que ces exemples. Quel que soit le sujet abordé, durant le deuxième quart du XIXe siècle, la notion de dimension « transatlantique » prend en somme toute sa consistance.

Cet aspect de la question apparaît d'autant plus intéressant dans le cadre d'une étude non plus uniquement franco-américaine, mais centrée sur les relations interculturelles « anglophones et francophones » : il semble bien qu'il faille, dans la mesure du possible, ne jamais négliger l'Angleterre — tout comme la recherche anglaise et américaine devrait sans doute s'interroger sur l'utilisation qu'elle fait du terme « transatlantique », incomplet en l'absence de la composante française. Que l'on retrouve, à l'intérieur de l'aire anglophone, d'évidentes différences (le fouriérisme en constitue un bon exemple : pas une réalisation pratique en Angleterre contre des dizaines de phalanstères aux États-Unis), n'affaiblit pas son existence en tant que telle. L'axe anglophone, réformé et coutumier, relie ainsi Londres et son ancienne colonie : la comparaison, notamment, dévoile de nombreuses similitudes (concernant les moyens d'action

et les formes extérieures, plus profondément les représentations individuelles et surtout collectives), qui abondent dans le sens de l'hypothèse émise dans l'introduction générale : tout invite à penser que la Grande-Bretagne et les États-Unis représentent davantage une variante atypique de la civilisation européenne qu'une composante parmi d'autres de cette civilisation occidentale.

Francophonie et latinité

Pour fondé que puisse paraître le fait de considérer l'aire anglo-américaine comme un tout distinct, il reste à se demander ce qu'il en est du côté français, autrement dit de quelle « aire » relève la France de la monarchie de Juillet. Il faudrait s'interroger sur la pertinence de la notion d'« aire francophone » à une époque où la Belgique vient d'être créée, où le Québec se trouve sous administration britannique, où la France n'a pas recouvré son prestige colonial, se remet à peine de la perte de Saint-Domingue et vient de se lancer dans la conquête de l'Algérie... On avait évoqué, dans l'introduction générale, l'existence d'une civilisation continentale fondée sur l'universalisme juridique (romain) et l'universalisme religieux (catholique). Dans cette perspective, il serait sans doute fructueux d'étendre la recherche à une « aire latine » comprenant la péninsule italienne (Vatican compris), où les débats sur la question pénitentiaire marquèrent également les années 1830 et 1840, l'Espagne et le Portugal qui occupèrent une place à part dans la question abolitionniste, voire à la Roumanie, où le fouriérisme trouva à s'appliquer dans des réalisations pionnières. Que la vision du monde, à l'échelle individuelle et collective, procède au moins partiellement de la langue dans laquelle elle est pensée et exprimée, ne semble pas inconcevable, on espère que cette thèse a contribué à le montrer (quand un Américain écrit « *abolition* » dans les années 1830, il ne désigne pas tout à fait la même chose qu'un Français employant exactement le même mot à la même époque ; et l'écart persiste : de nos jours, quand une historienne américaine regrette le manque de précision inhérent à l'utilisation du mot « femme »⁴, elle suggère assez que ce vocable ne recouvre pas une réalité identique en anglais et en français). Que cette vision du monde dépende d'une unité plus large, à savoir

⁴ « Given the vagaries of the French language with regard to the term "femme" (which in English translates both as "woman" and "wife") it is not always clear when Verjus refers to "femmes" whether she is speaking of all women, or more precisely, of "wives," [...] » (Karen Offen, recension de l'ouvrage d'Anne Verjus, *Le cens de la famille...*, H-France, juin 2003).

un groupe de langues, constitue une idée reçue largement répandue mais qui n'est pas sans intérêt ; une étude des courants de pensée et des mouvements sociaux à l'échelle américano-européenne⁵ durant le quart de siècle critique que clôt le « Printemps des peuples » pourrait sans doute apporter un fondement scientifique à ce stéréotype.

Si cette thèse — à l'origine de laquelle se trouve une simple interrogation sur la coexistence, entre la France et les États-Unis, d'une ressemblance de fait et d'une différence terminologique concernant le deuxième quart du XIXe siècle — a montré une chose, c'est, on l'espère, que la comparaison, au sens large du terme — entre espaces géographiques bien sûr, mais aussi entre champs disciplinaires et très certainement entre périodes historiques — pouvait apporter des éclairages intéressants sur certaines questions qui posent aujourd'hui problème, tout en traçant dans le même temps des pistes de recherche connexes. À cet égard, on peut penser qu'un travail réalisé, comme l'a été celui-ci, selon une approche franco-américaine ancrée dans un moment défini de l'histoire des deux pays, est susceptible d'ouvrir, notamment dans le domaine particulier et encore largement inexploré des relations interculturelles entre aires linguistiques, de fécondes perspectives.

⁵ États allemands compris.